



Non exécution d'un chantier d'artisan depuis 6 mois

Par **PREGAL**, le **12/03/2010** à **13:04**

Bonjour,

Nous avons fait appel en septembre 2009, pour remplacer les menuiseries de notre maison (nous sommes propriétaires) à l'entreprise ERALU 31 Sarl (siret 500-506-704 00013). Nous avons passé commande selon un devis d'un montant total de 10062,59 euros TTC en versant un chèque de 4000 euros TTC.

Les travaux devaient être effectués avant le 31/12/2009. Après de multiples reports de délai, le gérant de la société (Mr Richard) tombe malade et décède d'un cancer il y a 10 jours. Nous apprenons en parallèle que la société est en redressement judiciaire. Notre contact dans la société (Mme Richard) nous dit qu'elle va honorer le chantier mais est à ce jour incapable de nous donner un délai. Aujourd'hui nous souhaitons que le chantier soit fini pour fin mars ou bien nous souhaitons le remboursement des 4000 euros versés. Nous avons exposé notre exigence à Mme Richard qui ne répond même plus au téléphone. Nous avons envoyé une déclaration de créance au mandataire qui s'occupe du redressement judiciaire et nous faisons partir également un recommandé à la société ERALU 31 pour lui signifier par écrit notre demande.

Quels sont nos recours dans cette situation, que devons nous faire?? (nous sommes maintenant pressés pour le délai des travaux, nous attendons un enfant) et nous souhaiterions récupérer nos 4000 euros, pour passer commande ailleurs.

Merci d'avance pour vos conseils.

Salutations.

Vanessa PREGAL

Par **nabhanafi**, le **15/03/2010** à **11:11**

Bonjour,

Nous sommes aussi dans le même cas avec cette entreprise. Nous avons versé un acompte à la commande en decembre de 6 500 euros. Nous avons eu Mme Richard au téléphone la semaine dernière. Elle nous soutient qu'elle honorera le chantier mais est-elle capable vu les retards des chantiers ? Elle nous affirme que c'est suite au décès de son mari qu'elle est incapable de gérer tout ce qui lui arrive. Mais vu les retards, l'entreprise était déjà en difficulté avant!

Nous attendons avec impatience votre réponse pour entreprendre les démarches et essayer de récupérer notre acompte.

Par **ALD**, le **15/03/2010** à **15:58**

Bonjour,

Nous avons le meme probeme avec cette societe et nous ne savons pas quelle demarche effectuée. Serait-il possible de se mettre en relation afin de mener une demarche commune. cordialement

Par **richard**, le **27/03/2010** à **14:13**

En réponse à vos questions, je vous informe que je suis en train de mettre tout en œuvre pour assurer vos chantiers, mais ce n'est pas aussi simple que cela.

Comme je l'ai assuré à tous, ma priorité est de trouver une solution afin de pouvoir respecter nos engagements.

J'ai actuellement des contacts mais cela fait seulement 1 mois que mon époux est décédé et gérer cette situation sans être décisionnaire est loin d'être facile, le mandataire ne m'offre pas beaucoup de choix.

Si je ne répons pas toujours au téléphone c'est tout simplement que les démarches que j'effectue pour vous me prennent tout mon temps.

Je vous informe dès que j'aurai la réponse à vos attentes.

Madame RICHARD

Par **raymond**, le **02/04/2010** à **23:59**

seul le mandataire peut décider de la répartition des fonds restants essayez un accord avec MME RICHARD